
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 23 novembre 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois novembre à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER, maire.
<u>Présents :</u> 11	Sont présents: MM. Marie RONDWASSER, Yannick PINON, Alain FONTENAY, Francis GAULUET, Isabelle LALLET, Magali NISSERON, Sylvie GIRAUD, Jean DE VARINE, Rose LAJOIE, Philippe RUBEL, Bertrand HARS
<u>Votants:</u> 11	

Secrétaire de séance: Mme Isabelle LALLET

Madame le maire indique que diverses dispositions de vigilance sanitaire ont été rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par des règles dérogatoires de fonctionnement des conseils municipaux. Ainsi, le conseil peut décider de se réunir à huis clos ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le maire propose de fixer ce nombre à 10, avec l'accord du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021 :

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance joint à la présente convocation. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :

Le maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Objet: 1/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SIS 30 RUE PAUL BERNIER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 2021 37

Le maire informe le conseil municipal de la transmission le 12 novembre 2021 par Maître Jean-Claude MAGRE, notaire à Châtellerauld, d'une déclaration d'intention de Monsieur DURAND Michel, d'aliéner la parcelle sise 30 rue Paul Bernier, cadastrée section ZP n° 94 d'une superficie de 22 ares, consistant en un terrain bâti, à usage d'habitation, au prix de cent quatre vingt six mille euros (186 000,00 €) et frais d'agence de huit mille euros (8 000,00 €), plus frais d'achat selon le tarif en vigueur.

Le maire rappelle que le conseil municipal a institué, par délibération n° 2019_07 en date du 28 février 2019, le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé par ladite assemblée par délibération du 11 décembre 2018.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ledit bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée ZP n° 94 sise 30 rue Paul Bernier, et charge le maire de notifier cette décision au notaire chargé de la future transaction.

Madame Sylvie GIRAUD, conseillère municipale, participe à partir de ce point à l'ordre du jour.

Objet: 2/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SIS 16 PLACE DE LA MAIRIE SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 2021 38

Le maire informe le conseil municipal de la transmission le 10 novembre 2021 par Maître Thomas CARATY, notaire associé à Sainte-Maure-de-Touraine, d'une déclaration d'intention des Consorts LEGEAY, d'aliéner la parcelle sise 16 place de la mairie cadastrée section D n° 779 d'une

superficie de 1 are 71 centiares ainsi que les parcelles attenantes cadastrées section D n° 536, 731 et 744, la superficie totale du bien s'élevant à 15 ares et 36 centiares. Le bien consiste en un terrain bâti plus sols, à usage d'habitation, au prix de trente sept mille cinq cents euros (37 500,00 €) et frais d'acquisition.

Le maire rappelle que le conseil municipal a institué, par délibération n° 2019_07 en date du 28 février 2019, le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé par ladite assemblée par délibération du 11 décembre 2018.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ledit bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section D n° 779 ainsi que ses parcelles attenantes cadastrées section D n° 536, 731 et 744, et charge le maire de notifier cette décision au notaire chargé de la future transaction.

Objet: 3/ ADHESION AU SERVICE COMMUN DE DELEGUE MUTUALISE DE LA CCLST A LA PROTECTION DES DONNEES - 2021 39

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), notamment l'article 37 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2 ;
Vu la convention d'adhésion au service commun de délégué à la protection des données ;
Vu l'exposé de Madame le maire ;

Il est rappelé qu'en application de l'article 37 du RGPD, toutes les collectivités doivent obligatoirement désigner un délégué à la protection des données (DPD) qui les accompagne et les conseille dans la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En application de l'article L.5211-4-2 du CGCT et en dehors des compétences transférées à l'EPCI, une ou plusieurs communes peuvent se doter d'un service commun avec l'EPCI susvisé.

Il est rappelé que le service commun permet la mutualisation d'un DPD entre la Communauté de Communes et les communes adhérentes. Ce service est articulé autour du recrutement par la Communauté de Communes d'un agent dédié à cette mission, avec un partage des coûts du service selon une convention d'adhésion qui détermine le coût pour l'année de l'adhésion au service commun en fonction de la taille des communes selon les statistiques de l'INSEE (INSEE - population municipale) et selon le tableau suivant :

Strate	Coût pour l'année de l'adhésion
< à 500 habitants	300,00€
< à 1 000 habitants	480,00€
< à 1 500 habitants	720,00€
< à 2 000 habitants	960,00€
Ligueil (< à 2500 habitants)	1 200,00€
Descartes (< à 3 500 habitants)	1 680,00€
Loches (< à 7 000 habitants)	3 000,00€
Syndicats intercommunaux	300,00€
Loches Sud Touraine	4 000,00€
Centre Intercommunal d'Action Sociale	2 700,00€
Office de Tourisme	1 000,00€

Il est rappelé que la commune de Mouzay étant dans la tranche des communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 500 habitants, le coût annuel pour l'adhésion au service commun est de trois cents euros (300,00 €).

Il a été proposé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine de reconduire le service commun susvisé permettant la mutualisation d'un DPD pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2022.

Madame le maire propose d'adhérer au service commun avec la CCLST et de signer la convention de mutualisation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention d'adhésion au service commun mutualisé selon les conditions exposées ci-dessus et dont le projet est joint en annexe ;
- autorise le maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet: 4/ POINT SUR LES DIVERS DOSSIERS

aménagement du centre bourg (parking, rue Lemaigre Dubreuil) : l'étude menée par l'ADAC 37 a été envoyée aux conseillers avec la convocation. Le projet fait l'objet d'une présentation sur projecteur. L'ADAC a soulevé et conseillé la nécessité de prendre un maître d'oeuvre pour les aménagements paysagers assez complexes (VRD, volet paysager...). L'ensemble du projet s'élève à 150000 euros pour les travaux et 15000 euros pour les frais de maîtrise d'oeuvre. Les élus suggèrent d'installer une borne de recharge électrique, un parking vélos (voir avec le SIEIL 37) ; la commission compétente doit se réunir pour étudier ce projet, notamment le dossier de consultation de maîtrise d'oeuvre.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subventions à la DETR et au FDSR socle et projet 2022 ; il est suggéré de se rendre compte des aménagements réalisés par certaines communes en se rendant sur place et en interrogeant les élus concernés ; l'étude sera présentée aux riverains après l'étude fournie par le maître d'oeuvre ; il est signalé la dégradation du trottoir au départ de la rue Descartes ;

Objet: 5/ QUESTIONS DIVERSES - le conseil :

- rappelle la plantation des arbres au verger samedi 27 novembre à 9h30 ; les décorations de Noël ne sont pas terminées (installation mercredi 1er décembre, vigilance à apporter sur les décorations d'illuminations, le sapin sera fourni le 02 décembre par la commune de Betz-le-Château en contrepartie du prêt de broyeur de branches une journée) ;
- un électricien interviendra sur les radiateurs à l'école, le défibrillateur... ; Mr NAUDON viendra établir un devis de travaux pour le logement 1 rue de l'ancien lavoir libéré le 03 décembre prochain ;
- il est indiqué que des mesures peuvent être faites sur les poteaux incendie par la CCLST, le coût étant facturé à l'heure ;
- il est évoqué la commission restauration du RPI : cantine associative pour aider les cantinières composée de trois personnes bénévoles ;
- commission économie de la CCLST : recherche de bâtiments, terrains ; il est demandé aux élus de penser et donner les informations à diffuser sur le panneau lumineux ;
- il est indiqué la plantation le 18 mars 2022 de 5 baliveaux et d'un lot de fleurs à l'école ; il est suggéré de décorer la salle 3 PB par des motifs en blanc de Meaux (voir Caroline RIEUX) ;
- un conseiller ne pouvant être présent à la plantation le samedi matin propose des arbres, végétaux à venir chercher le dimanche ou en propose pour les habitants de la commune souhaitant décorer ;
- évoque la prochaine plantation de l'arbre nuage devant la mairie...
- il est indiqué la venue du superviseur du prochain recensement de la population vendredi 03 décembre en fin de matinée à la mairie ; indiqué qu'il reste des panneaux d'illuminations à refaire avec le nouveau cordon lumineux ;
- il est fixé au jeudi 16 décembre à 20h30 la date du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23h00.

lu et approuvé,
la secrétaire de séance,
Isabelle LALLET.

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 23/11/2021

Date de la convocation: 18/11/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
RONDWASSER Marie	Maire	
PINON Yannick	Adjoint Au Maire	
FONTENAY Alain	Adjoint Au Maire	
GAULUET Francis	Adjoint Au Maire	
LALLET Isabelle	Conseillère Municipale	
NISSERON Magali	Conseillère Municipale	
GIRAUD Sylvie	Conseillère Municipale	
DE VARINE Jean	Conseiller Municipal	
LAJOIE Rose	Conseillère Municipale	
RUBEL Philippe	Conseiller Municipal	
HARS Bertrand	Conseiller Municipal	

Elu(e) secrétaire de séance : Isabelle LALLET